

# Vill'asso

Le journal de la vie associative réalisé par la Ville de Villeneuve-sur-Lot

## ZOOM SUR...

### Un Comité de Commerce pour le centre-ville

En mai dernier, de nombreux partenaires créaient le Comité de Commerce de centre-ville. La première d'une série d'actions concrètes en faveur du commerce pour accompagner les mutations du cœur de la Bastide.

Il n'y a pas de secret : c'est parce qu'on les fait ensemble que les choses avancent. Les associations sont bien placées pour en témoigner, elles qui basent leur fondement même sur le partage et la mobilisation de tous. Il en est de même pour la dynamisation du centre-ville et notamment l'attractivité commerciale.

Très engagées pour promouvoir l'activité économique, accroître la fréquentation, fidéliser la clientèle et animer la Bastide, l'Agglomération et la Ville viennent de franchir une étape supplémentaire en créant un Comité de Commerce de centre-ville. Il réunit ainsi l'Union des Commerçants et Artisans de Villeneuve, la toute jeune Fédération créée à l'échelle du Grand Villeneuvois, mais également la Chambre des Métiers, la Chambre de Commerce et des représentants de l'Etat. Tous ont à cœur de travailler ensemble pour mieux aborder les mutations commerciales des centres-villes.

Dès lors, ils ont défini ensemble un plan d'actions pour maintenir et développer l'activité. Actions qui portent aussi bien sur la création d'un lieu unique d'information (lire ci-dessous), la mobilisation d'aides au rajeunissement des commerces, à leur rénovation, un partenariat avec la périphérie, la poursuite des aménagements publics, l'embellissement floral, les animations, etc. Tous les domaines de compétences sont sollicités, y compris les incitations à se moderniser en passant au e-commerce.

Le soutien aux initiatives locales reste néanmoins fondamental, notamment celui des associations qui œuvrent dans d'autres domaines, qu'ils soient sportifs, culturels, touristiques ou même sociaux. Avec engagement, détermination et parfois audace, elles contribuent à insuffler une énergie que tous souhaitent pour la Bastide.



#### Une Maison du Commerce

Afin de regrouper l'ensemble des services œuvrant dans les mêmes sens et intérêts, les élus ont acté la création d'une Maison du Commerce. Ce local, situé au 35 rue de Penne, ouvrira mi-juillet. Il accueillera l'animatrice du centre-ville qui vient d'être recrutée par l'Agglomération, mais également l'UCAV et la Fédération des Artisans et Commerçants du Grand Villeneuvois. Il servira également de guichet unique pour mettre en relation les porteurs de projets et les services communautaires chargés du développement économique.

Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h. Le samedi de 9h à 12h.



## DOSSIER SPECIAL

# Les vide-greniers : ludiques et utiles !

Regroupés sous le nom général de « vente au déballage », les vide-greniers et autres braderies, sont toujours très tendance dans le paysage local. Entre mars et octobre, il y en a un pratiquement tous les week-ends sur le territoire communal. Pour qui, pour quoi faire, où, comment ? Ce dossier spécial vous dit tout !



« On se fait un vide-greniers ? » A Villeneuve, la proposition est fréquente tant ce type de manifestation est répandu. Tout le monde a, au moins un jour, arpenté les allées d'un vide-greniers, ce rassemblement populaire au cours duquel des particuliers vendent des objets dont ils n'ont plus l'usage. Dans la grande majorité des cas, c'est une association qui est à l'origine de la manifestation. Pourquoi ? C'est une façon simple et conviviale de créer de l'animation et récolter des fonds pour financer les projets : achat de matériel ou de tenues sportives, organiser de nouvelles activités de l'association, etc.

Mais attention, aussi sympathique et bien intentionnée soit-elle, l'organisation répond à quelques exigences, avant, pendant et après la manifestation :

Alors en pratique, comment faire ? Comme toute organisation, celle-ci nécessite un certain nombre de démarches obligatoires : une demande doit être envoyée en mairie au minimum deux mois avant la manifestation, accompagnée d'une pièce d'identité et d'une déclaration préalable. Elle sera examinée dans les meilleurs délais (voir tableau récapitulatif ci-contre).

Il faudra également tenir un registre des exposants permettant l'identification des vendeurs. Afin de simplifier ces formalités, tous les documents à remplir sont téléchargeables sur le site de la mairie.

S'ils peuvent être choisis librement, les lieux sont eux aussi soumis à une autorisation d'occupation du domaine public délivrée par la mairie. A Villeneuve, les sites les plus prisés sont le parc de Rogé, les parkings du Parc Expos, de la République, de la Poste ou ceux des écoles.

Les dates, elles, obligent la mairie à résoudre une double équation : équilibrer le nombre de demandes croissantes de vide-greniers et favoriser leur succès en limitant les manifestations de ce type à une, voire deux, par week-end. Pas si facile quand la « saison » ne dure que six petits mois... La demande doit donc parvenir en mairie suffisamment tôt.

Facile à mettre en place, le vide-greniers reste la manifestation « chouchou » des associations et la sortie familiale par excellence.



### Bon à savoir :

Organiser, c'est bien. Le faire savoir, c'est mieux ! La Ville met à votre disposition différents supports gratuits pour faire connaître votre manifestation :

- le blog de la MVA : [www.mva-villeneuve.com](http://www.mva-villeneuve.com)
- Les panneaux électroniques
- L'agenda du site de la mairie
- Le réseau d'affichage sur du mobilier urbain
- 11 panneaux d'affichage libre
- Un réseau de distribution de flyers et d'affiches A4 ou A3 sur les sites municipaux.

Rens : Vie associative, 05 53 41 51 73 - [www.ville-villeneuve-sur-lot.fr](http://www.ville-villeneuve-sur-lot.fr) rubrique Vie Associative.

**A noter :** pour plus de visibilité, vous pouvez aussi inscrire gratuitement votre manifestation sur le site [www.vide-greniers.org](http://www.vide-greniers.org), par exemple !

## ■ Deux questions à : Christine Dubois, conseillère municipale déléguée à l'Hygiène



### L'organisation d'une vente au déballage paraît très réglementée ?

La législation est stricte, cela est nécessaire. Elle est la garantie de la bonne tenue de la manifestation. Mais finalement, les procédures obligatoires ne sont pas bien lourdes et elles permettent à l'organisateur d'avoir toutes les autorisations et les garanties de lieu et de date. Cela concerne également les buvettes où seules les boissons de 1<sup>er</sup> et de 2<sup>e</sup> groupe (jus de fruits, sodas et bière) sont autorisées. Lorsque tout est cadré, la manifestation peut se dérouler en toute sérénité.

### La Ville soutient-elle ce type d'initiative ?

Nous mettons tout en œuvre pour satisfaire les demandes dans la mesure du possible. Les services municipaux se mobilisent que ce soit pour le traitement rapide des demandes, la délivrance des autorisations, les arrêtés de circulation, mais également la mise à disposition de tables, de barrières, bref, toute une organisation préalable afin que la journée soit réussie. Ce soutien fait partie intégrante de notre volonté en matière de diversité et de richesse de la vie associative locale.

### Récapitulatif des démarches

#### AVANT LA MANIFESTATION

<b>Documents à compléter et à envoyer</b>	- Courrier adressé au maire précisant les demandes complémentaires : occupation du domaine public, débit de boissons,...
	- Déclaration préalable de vente au déballage
	- Photocopie pièce d'identité
<b>Modèle de déclaration préalable</b>	- Modèle de déclaration préalable - <a href="#">fichier PDF</a>
<b>Date de dépôt du dossier</b>	- 2 mois au moins avant la manifestation
<b>Dépôt du dossier</b>	- Par courrier à l'attention de M. le Maire
	- En mairie au service Vie Associative
	- Par mail : <a href="mailto:dsva@mairie-villeneuvesurlot.fr">dsva@mairie-villeneuvesurlot.fr</a>
<b>Durée de la vente</b>	- Une vente au déballage ne peut pas dépasser 60 jours par an, par local ou emplacement

#### PENDANT LA MANIFESTATION

<b>Tenue d'un registre coté et paraphé</b> qui sera à disposition des services compétents (police, gendarmerie, services fiscaux, douanes, services de la concurrence....) pendant toute la durée de la manifestation	<b>Informations à relever</b> - nom, prénoms, qualité et domicile des participants, ainsi que la nature, le numéro et la date de délivrance de la pièce d'identité présentée avec l'indication de l'autorité qui l'a établie, pour les participants non professionnels, la mention de la remise d'une attestation sur l'honneur de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile - personne morale, la dénomination et le siège de celle-ci ainsi que les noms, prénoms, qualité et domicile du représentant de la personne morale à la manifestation avec les références de la pièce d'identité produite
<b>Modèle d'attestation sur l'honneur</b>	- Modèle d'attestation sur l'honneur lors de l'inscription - <a href="#">fichier PDF</a>
<b>Modèles de registre</b>	- Modèle de registre pour les exposants particuliers - <a href="#">version PDF</a> - <a href="#">version Excel</a> - Modèle de registre pour les exposants professionnels (personnes morales) - <a href="#">version PDF</a> - <a href="#">version Excel</a>

#### APRES LA MANIFESTATION

<b>Dépôt du registre dans les 8 jours suivant la manifestation</b>	- Le registre doit être coté et paraphé par le Maire du lieu d'organisation de la manifestation - Le registre doit être déposé à la Sous-Préfecture sous couvert de la Mairie du lieu de la manifestation
<b>Attestations sur l'honneur</b>	- Les attestations sont jointes au registre.

**1 couleur :**  
**le rouge**

C'est celle qui pare et caractérise désormais le nouvel Office de Tourisme du Grand Villeneuve, implanté sur le parc de la mairie, ouvert mi-juin.

**1 horaire :**  
**Nocturne**

Nouveauté de l'été : la tenue de deux marchés bios les lundis 29 juillet et 12 août de 18h à 23h30. Nocturnes, gourmands et festifs, ils se tiendront quai d'Alsace.

**1 date :**  
**14 et 15 septembre**

Ce sont les dates de Bastide en Fête. L'occasion de faire un bond dans le temps avec des animations médiévales, sans oublier l'embrasement de Ste-Catherine.



## MONDE COMBATTANT

### Un Comité local du centenaire 14-18

L'année 2014 marquera la première année de commémoration du centenaire de la « drôle de Guerre ». Près d'un siècle après le début de son déclenchement, ce conflit mondial, qui a mobilisé plus de 8 millions de combattants français et fait près de 14 000 000 victimes, occupe toujours une place à part dans notre mémoire collective. L'an passé, une Mission du Centenaire de la Première Guerre Mondiale a été constituée par le Gouvernement, dans la perspective de mettre en œuvre un programme commémoratif d'envergure.

La Ville de Villeneuve a souhaité s'y associer pleinement par la mise en œuvre d'actions locales et réaffirmer tout son attachement à préserver la mémoire de son histoire. C'est dans ce cadre qu'elle vient de créer Comité local, dont la première réunion a lieu le 5 juin.

Co-présidé par Patrick Cassany, maire de Villeneuve-sur-Lot et le général Vilain, président du Comité



d'Entente - qui regroupe les associations patriotiques - il a d'ores et déjà travaillé sur un projet d'animations et de temps mémoriels. Cinéma, expos, musique, conférences, etc. sont en train de s'organiser en lien avec les services municipaux

A la rentrée de septembre, une prochaine réunion devrait encore enrichir le programme qui sera présenté officiellement le 11 novembre, jour anniversaire de l'armistice de 14-18.



## COUP DE PROJECTEUR SUR...

### Liliane Freslard, présidente de Fa Si La Chanter

**Quels conseils donneriez-vous à quelqu'un qui voudrait créer une association ?**

Être adhérent c'est facile, président... un peu moins. Avec le recul, je dirais qu'il faut être sûr de soi, de sa passion à transmettre et de son plein engagement afin de mieux vivre les contraintes ou les contrariétés. Une association, c'est une deuxième famille. La clé, quelle que soit la discipline, c'est sans doute de s'attacher à créer du lien, de l'harmonie entre tous les membres. Chacun arrive avec ses soucis, mais les aborde différemment en rentrant chez lui, c'est une sorte de garantie d'équilibre.

**Une ville sans associations a-t-elle un avenir ?**

Bien sûr que non ! Le bénévolat, l'engagement personnel de tous est indispensable. A Villeneuve, nous avons la chance d'avoir une volonté politique très favorable, des équipements magnifiques et beaucoup d'écoute. Chacun peut s'exprimer dans des domaines très divers, à tout moment. Cela nous pousse à nous surpasser, c'est comme cela aussi qu'une ville vit ! Si chacun reste cantonné chez lui, il devient morose. A tous, on redécouvre le plaisir d'être ensemble, de partager, c'est aussi comme ça que l'on construit son avenir.

## CRÉATIONS / DISSOLUTIONS / MODIFICATIONS

### Créations

■ A.V.I.P.P. (ASSOCIATION VILLENEUVOISE D'INITIATIVE ET PARTICIPATION DES PROPRIÉTAIRES)

Regroupement des propriétaires pour amélioration du cadre de vie et propositions de réalisations diverses dans les quartiers.

■ LE FRONTON VILLENEUVOIS

Pratique de la pelote basque.

■ UNE VOIX POUR DIRE

Œuvrer à inscrire le spectacle vivant au cœur de la cité.

### Dissolutions

■ ASSOCIATION VILLENEUVOISE D'USAGERS DES TRANSPORTS (AVUT)